



À l'attention des propriétaires d'entreprises canadiennes

Possibilité de poursuites pénales et civiles pour avoir exigé que les employés, les étudiants et les clients soient vaccinés ou pour avoir imposé le port du masque, même si cela a été ajouté aux politiques de votre entreprise.

À qui de droit, cette lettre s'adresse à vous et à toutes les personnes importantes au Canada en ce qui concerne les vaccins et les politiques de masquage. Il est temps que tout le monde se mette du bon côté pour protéger le peuple canadien avec des faits scientifiques réels et la LOI au lieu d'agendas politiques.

Il s'agit d'une "ANNONCE PUBLIQUE" de courtoisie et d'avertissement pour vous faire savoir que la possibilité de poursuites pénales et civiles pour avoir exigé que les employés, les étudiants et les clients soient vaccinés ou masqués dans vos locaux ou pour avoir été ajoutée à vos politiques commerciales vous met en danger, vous et votre entreprise. Vos politiques commerciales ne supplantent pas les droits de l'homme.

Veillez contacter votre service juridique et votre commission des droits de l'homme, les commissaires à la protection de la vie privée et les médiateurs de votre région avant de mettre en œuvre vos politiques et vos exigences de service. Il est dans votre intérêt de lire les documents ci-joints concernant les malversations criminelles dans lesquelles vous pourriez être impliqué.

Les premiers ministres des provinces tentent d'amener les entreprises et les sociétés à appliquer ce qu'il est illégal pour elles de faire par votre intermédiaire. Vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 million de dollars et jusqu'à 5 ans de prison par personne ou employé contraint de recevoir des vaccins ARNm. Une "procédure de plainte du Conseil international des droits de l'homme" officielle est en cours.

Nous avons pensé que les preuves indéniables contenues dans notre document sur la malfaisance criminelle pourraient vous intéresser concernant la malfaisance criminelle de la part de tous les niveaux de la gouvernance canadienne, du ministre de la Justice et procureur général David Lametti et des responsables de la santé publique à travers le Canada concernant le SRAS-CoV-2 (covid -19), la non-dérogation des violations des droits de l'homme de la loi canadienne sur la non-discrimination génétique, les tests PCR et les injections forcées.

J'ai joint une copie de la lettre, avec des liens vers les annexes, qui a été envoyée par huissier, par fax et par courriel au ministre de la Justice et procureur général David Lametti, et qui mentionne sa participation à la tentative d'éliminer la loi du Code criminel du Canada afin de permettre aux provinces de soumettre le peuple canadien à des mesures plus draconiennes instillées par l'élimination des droits de la majorité saine au lieu de protéger les plus vulnérables.

Notre économie et les difficultés subies n'ont pas été justifiées quand on voit la réalité de l'isolement du SRAS-CoV-2 en mars 2020. Ne pensez-vous pas qu'il est temps que vous vous rangiez du côté du peuple ? Même si le gouvernement canadien tente de modifier les lois pour les adapter à un passeport vaccinal et à des mesures plus draconiennes, elles seront contestées devant un tribunal avant la 2e lecture.

Pour information : la lettre adressée au ministre de la justice et procureur général David Lametti est également sur notre site web avec toutes les annexes téléchargeables en PDF.

<https://fr.thepowershift.ca/lametti-lettre-ouverte>

Je vous remercie par avance de votre temps et de votre considération. Respectueusement, sans préjugés et avec mes plus sincères salutations,

Nicole Lebrasseur
Canadian Peoples' Union NFP
nicole@canadianpeoplesunion.com
www.thepowershift.ca